

Édito


Si l'année parlementaire a été riche en projets de lois, ceux-ci ont souvent été débattus en procédure dite « accélérée ». L'utilisation régulière de cette procédure, considérée comme exceptionnelle par notre Constitution, n'est pas sans poser question car elle **réduit considérablement le champ de l'initiative parlementaire**.

Récemment, les débats se sont portés sur lesdites lois *Climat et Résilience* et *3DS* dont l'objectif était prétendument d'encourager une décentralisation et une simplification du « mille feuilles » institutionnel. Plus récemment encore, l'actualité s'est focalisée sur le vote du projet de loi relatif au *pass sanitaire*. **Si je n'ai pas voté ce texte, c'est parce que je considère que le gouvernement aurait dû développer une politique vaccinale publique et universelle, placée sous le contrôle des autorités publiques.** Les régimes d'exception prévus dans cette loi tendent à remettre en cause, au nom de l'exception, nos droits fondamentaux se rapportant au droit du travail et aux lois de 1973.

En vérité, tous ces projets de lois gouvernementaux promeuvent la politique du Président de la République et nous voyons hélas que de telles méthodes viennent **aggraver la fracture démocratique, douloureusement illustrée par la faible participation de nos concitoyennes et concitoyens aux élections départementales et régionales.** Pour contrer les aspirations de la société et échapper aux urgences sociales et climatiques qui s'expriment chaque jour un peu plus, la cohorte des politiciens de tout poil organise beaucoup de diversions en utilisant, par exemple, les thèmes sécuritaires. Une fois le couvercle des confinements levé, ils veulent éviter à tout prix que la marmite sociale n'explode.

La situation est bel et bien bouillante. Or les inégalités exacerbées, la pauvreté galopante, les plans de licenciements cachés dans les cartons, les fermetures de centaines de milliers de commerces indépendants ne laisseront pas nos concitoyens passifs. Dans une situation si lourde de dangers et de périls, **l'urgence est à déjouer les pièges pour, dans le rassemblement le plus large, offrir un débouché politique à cette unité populaire qui se cherche.** Je puis vous assurer que j'emploierai toutes mes forces à agir en ce sens !

« **Gant ar boan hag an amzer a-benn a bep tra e teuer** » !
(Avec de la peine et du temps, on vient à bout de tout)

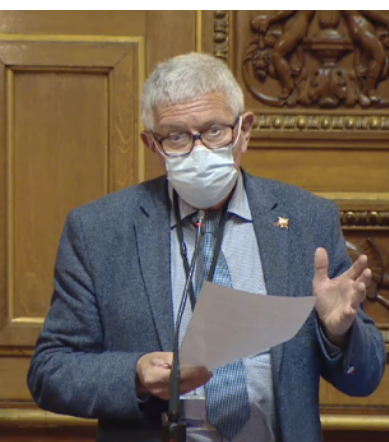
Gérard Lahellec




Né à Plufur, où mes parents exploitaient une petite ferme d'une dizaine d'hectares, j'ai été élu sénateur des Côtes d'Armor en septembre 2020, après avoir été Vice-Président pendant 16 ans du Conseil Régional de Bretagne.

Mes fonctions sénatoriales

- ⊙ Membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- ⊙ Vice-Président de la Mission d'information intitulée : « La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts »
- ⊙ Membre du Comité des usagers du réseau routier national



Mes questions au gouvernement...

... sur le vaccin !

Dès novembre, j'ai interpellé le Ministre de la Santé sur l'impérative **nécessité de mettre en place une stratégie vaccinale efficace** garantissant la sécurité, la transparence et la prise en charge intégrale par la sécurité sociale du coût des doses de ce vaccin pour tous.

... sur l'allocation adulte handicapé !

En juin, j'ai interrogé le gouvernement sur son refus d'**individualiser le calcul de l'Allocation adulte handicapé (AAH)**, renvoyant la dépendance des personnes en situation de handicap à une autre dépendance, celle de leur partenaire.

Loi Climat et Résilience

Le projet de loi entendait concrétiser une partie des propositions de la convention citoyenne, assemblée créée à la suite de la crise des Gilets jaunes et dont les membres ont été tirés au sort. Il comptait renforcer les sanctions d'atteintes à l'environnement (création du délit d'*écocide*) et réformer la consommation (publicité pour les énergies fossiles interdite), la production (clauses environnementales des marchés publics durcies), les déplacements (limitation des vols domestiques), l'habitat (fin de la mise en location des passoires thermiques).

Le changement climatique agit en révélateur des inégalités : tandis que les pays les plus pauvres sont pillés, les ressources diminuent au point de détruire la biodiversité.

Ce contexte me fait penser au texte de Saint-Simon publié en 1819. Il y défend les *abeilles* qui, produisant tout et consommant peu, sont en bas de la société, à l'opposé des *frelons*

oisifs, qui vivent de leurs rentes, ne produisent rien mais consomment beaucoup et aiment que l'on parle d'eux.

Cette thématique sociale, pourtant évoquée dans les travaux de la convention citoyenne, est absente du projet de loi. Concernant la protection des espaces pour un développement des activités agricoles, il n'est jamais question des prix ni de la rémunération du travail paysan. S'agissant des mobilités et des transports, la proposition originelle n'évoquait même pas le fret ferroviaire ! Rien non plus sur les conditions à créer pour favoriser le report modal en faveur des transports collectifs ou une ambition en faveur du logement social...

Pour relever l'immense défi qui est devant nous, il faut modifier nos manières d'utiliser les ressources, développer une nouvelle ambition

publique, répartir les richesses autrement. Il faut un nouveau mode d'échanges économiques permettant de sortir d'un certain consumérisme qui induit des pratiques dangereuses pour l'environnement. Bref, il faut inventer une nouvelle manière de vivre, de produire et de travailler.

Ce que j'ai défendu et qui a été adopté par le Sénat :

➤ **l'inscription du transport combiné (art 32 bis) et du doublement de la part modale du fret ferroviaire (art 30 ter),**

➤ **la prise en compte du train comme bien de première nécessité par la réduction du taux de tva sur les billets à 5,5 %.**

Loi 3DS

Le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant mesures de simplification (3DS) entendait donner des marges de manoeuvre aux élus locaux. Il contenait des mesures en matière de transport, logement social, santé et prévoyait des transferts de compétence « à la carte ».

① Si l'objectif était de mieux prendre en compte les réalités du terrain, il aurait fallu **restaurer la clause générale de compétence**. Or le projet annonce le **transfert des routes nationales aux départements** et aux régions si les départements n'en veulent pas. **Quelle cohérence aura demain notre réseau** si chacun exerce à sa manière cette nouvelle compétence ? Est-ce aux régions de « gérer les restes » ?

② **Le rapport Philizot prévoit que la dernière catégorie de petites lignes ferroviaires soit prise en charge à 100 % par les régions.** Le projet de

loi sanctuarise cet état de fait, qui revient à **transférer sans moyens ce patrimoine dégradé aux collectivités** et à leur faire endosser la responsabilité de non remise en état !

➤ **Ma proposition : garantir l'éligibilité de la dernière catégorie de petites lignes aux contrats de plans.**

③ **Enfin, je suis fermement opposé à la régionalisation de l'écotaxe** qui a refait son apparition lors du débat parlementaire. **D'une part, celle-ci pénaliserait très injustement l'économie bretonne.** Les camions ne traversent pas la Bretagne, ils la desservent. Alourdir la charge de transport sur son économie qui est une économie de production pousserait à une délocalisation des activités productives, et ce d'autant plus que la Bretagne a bâti sa compétitivité sur la standardisation de produits à faible

valeur ajoutée et que le développement du *juste à temps* impose une cadence de livraison jusqu'aux confins péninsulaires. **D'autre part, quant aux régions traversées, il faut poser la question du financement de modes alternatifs à la route.**

➤ **Ma proposition : favoriser le report modal en donnant au ferroviaire les moyens de son développement et compenser positivement ceux qui privilégient le ferroviaire.**

➤ **Si néanmoins débat sur l'écotaxe devait y avoir, ne conviendrait-il pas pour le moins de diminuer la taxe du montant de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) payée par les transporteurs ?**



Mon rapport sur la proposition de loi Droit à l'eau

Ce texte visait à garantir le droit à l'eau via la gratuité sur les premiers volumes. En tant que rapporteur, je conclus que **les collectivités choisissent d'expérimenter le dispositif de tarification sociale de l'eau qui leur convient le mieux**, selon leurs réalités et capacités d'expertise. Mais on doit **concrétiser une boîte à outils** permettant des dispositifs ad hoc.

Plus globalement, la raréfaction de cette ressource pose l'urgence d'une ambition publique. Les projets de *bassins collinaires* pour retenir les eaux de pluie devraient s'accompagner de politiques volontaristes en matière de reconstitution des zones humides afin de préserver les niveaux d'étiages dans les cours d'eau. L'examen de ces dispositifs nécessitera aussi une **juste implication des collectivités afin que celles-ci disposent de moyens d'intervention prioritaires pour préserver le potentiel de productions agricoles...**

Loi Respect des principes de la République

Le projet de loi entendait instaurer un délit de « séparatisme », restreindre l'instruction à domicile, renforcer l'encadrement des associations et des cultes ainsi que la neutralité du service public.

J'ai la ferme conviction que pour vaincre les séparatismes, il faut commencer par **ramener la République au rendez-vous de ses promesses et de ses fondements**.

D'une part, la conquête des valeurs, portées par la Révolution Française, s'est faite par le passage d'une monarchie chrétienne à une République laïque. Celle-ci se réclame de la neutralité religieuse de l'État et de ses représentants, qui s'engagent à ce que toutes les religions soient respectées. **Vaincre les séparatismes, c'est donc en premier lieu refuser toute stigmatisation religieuse.**

D'autre part, si la République est laïque, elle est aussi « sociale » (article 1er de notre Constitution). À ce titre, il ne s'agit pas de préconiser un rapport d'égalité entre les

hommes, mais de rétablir un rapport d'équivalence qui leur permette de se considérer comme *associés* à la vie de la société. **Vaincre le séparatisme religieux, c'est donc aussi refuser toute tolérance envers ce « séparatisme » social émanant des privilégiés qui décident jusqu'au fonctionnement même de nos institutions !**

Ceci nécessite des politiques audacieuses en matière d'emploi, de réindustrialisation des territoires, de formations qualifiantes des jeunes et des salariés, de services publics refondés et étendus, de revitalisation de la démocratie, d'une police et d'une justice de proximité.

C'est après avoir levé tous les doutes sur la volonté réelle d'œuvrer pour le bien commun que la République pourra s'affirmer comme **un régime de droits et devoirs réciproques justifiant l'intervention de l'Etat lorsque nécessaire à la sauvegarde des droits fondamentaux.**

Loi Sécurité Globale

Le projet de loi entendait renforcer le pouvoir des polices municipales, développer le recours aux sociétés de sécurité privées, les outils de surveillance ainsi que la protection des forces de l'ordre.

De nombreuses dispositions contraignent fortement notre liberté de manifestation et mettent à mal toute contestation de l'emploi de la force publique. Rappelons que **la police n'a pas vocation à être une force autonome mais bien une force au service de l'intérêt général.**

J'ai cosigné la saisine du Conseil Constitutionnel sur cette loi avec les sénateurs communistes, socialistes et écologistes. Celui-ci a jugé contraire à la Constitution l'article 24 qui pénalisait la diffusion malveillante de l'image des forces de l'ordre.

Lors de mon intervention relative aux transports, j'ai **rappelé qu'il va du débat de ne pas confondre sécurité et sécuritaire**. Par exemple, la mise en accessibilité des transports pour les personnes à mobilité réduite, à laquelle concourent financièrement les collectivités, est sécurisante pour tous. **C'est la preuve aussi, s'il en était besoin, que la sécurité est surtout une question de moyens qui pèse sur nos collectivités...**

Retrouvez toutes mes interventions sur mon site internet !

Loi Langues régionales

La proposition amendée permettait l'enseignement par immersion et le financement par les collectivités des établissements qui le dispensent sous réserve qu'un enseignement bilingue n'existe dans la commune concernée.

Je me suis impliqué dans les débats ayant abouti à un vote positif du Sénat et de l'Assemblée. Suite à la saisine des députés LREM, **le Conseil Constitutionnel a pourtant contesté le principe de l'enseignement par immersion dans l'enseignement public**, ce qui est aussi l'avis de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

Mon option quant à la défense et la promotion des langues et cultures régionales n'a pas varié sur ce sujet : **une République moderne se doit d'organiser la promotion et l'enseignement de ses langues**. Ce n'est pas la langue bretonne qui menace le français mais la culture de la mondialisation libérale !

La modification de la Constitution et la signature de la charte européenne des langues minoritaires s'avérant compliquées à obtenir, pour promouvoir notre langue et notre culture, pourquoi ne pas envisager une loi de développement de leur enseignement ?

Mes interventions sur l'agriculture

Lors du débat sur la loi Egalim, j'ai soutenu que celle-ci n'avait pas permis de renverser la situation sur la construction du prix à partir d'indicateurs de coûts de production et **garantir ainsi un revenu aux agriculteurs**, ce à quoi il faut s'atteler !

Lors du débat sur la PAC, j'ai **proposé que soit augmenté le paiement distributif** qui permettrait une répartition plus équitable des aides du 1er pilier et **une meilleure rémunération des 52 premiers hectares**. Le gouvernement devrait en outre revoir son dispositif d'attribution des subventions dont on sait par exemple que celles-ci vont parfois à des financements de l'industrie qui n'en a pas besoin alors qu'il faut se poser **prioritairement la question du revenu agricole**.



EN CIRCONSCRIPTION

○ Ma proposition pour le site de Nokia à Lannion

Le site de Lannion s'est affirmé comme un pôle d'excellence en matière de télécommunications. À mes yeux, le plan de restructuration actuel, qui a donné lieu à une mobilisation de syndicats et d'élus, doit aboutir à **la création d'un nouvel équipementier télécom, possiblement axé sur l'interopérabilité des systèmes**. C'est en ce sens que je suis intervenu auprès du Premier Ministre. Dans le prolongement de cette démarche, **j'ai cosigné une proposition de loi se rapportant à la nouvelle intelligence économique portée par ma collègue Marie-Noëlle Lienemann**.



○ Ma mobilisation pour le maintien des trésoreries

À la suite des projets de fermetures de trésoreries dans les Côtes d'Armor, un rendez-vous avec le Préfet a été pris. Mais n'ayant abouti à aucun changement, nous avons décidé avec des élus locaux de **mettre en place dès la rentrée des Assises pour échanger avec la population et les entreprises** et créer ensemble une alternative aux projets de fermeture. Il me semble qu'il y a une vraie contradiction entre les dépenses du plan de relance à destination des centres ville et la dématérialisation des services publics qui vident ces mêmes centres. **J'appelle donc au maintien des services publics de proximité lorsque cela est nécessaire et lorsque cela respecte les bassins de vie**.

○ Mon engagement contre les fermetures de classes

Mon action aux côtés des parents d'élèves, des élus et des enseignants m'a amené à **interpeller sept fois par questions écrites, le Ministre de l'Éducation Nationale sur le projet de carte scolaire** qui prévoit la suppression de classes à l'école de Chatelaudren Plouagat, Plouha, Saint-Julien, Morieux, Lannion, Lamballe, Bourbriac etc. Des difficultés scolaires ont pourtant déjà vu le jour suite à la période de confinement et les équipes enseignantes sont très éprouvées par les conditions sanitaires. **Pour préserver la dynamique de réussite républicaine, j'ai défendu le gel de toute mesure de cartes scolaires. Cette question sera de pleine actualité à la prochaine rentrée scolaire.**



○ Mon soutien au monde culturel en crise

Je suis allé avec mon équipe à la rencontre de Ronan Bléjean, musicien et responsable de la CGT, de Gwen Adhu, comédien et metteur en scène, Xavier Herveau, directeur du cinéma les korrigans à Guingamp, Benjamin Barbaud, directeur du Hellfest et les artistes qui occupent le Carré Magique à Lannion. Tous, quelque soit leur secteur et leur situation financière d'avant crise, sont très inquiets sur l'avenir de leur activité. **Je me suis fait le relais de leurs préoccupations auprès de la Ministre de la Culture afin qu'ils puissent devenir des acteurs majeurs de la protection sanitaire tout en reprenant leurs programmations artistiques et festivalières ainsi que l'organisation des répétitions.**

ME CONTACTER

AU SENAT

36 rue de Vaugirard -
75291 PARIS CEDEX 06
02 42 34 44 06 / 02 42 34 44 07

via ma collaboratrice :

Pauline JACQUES
p.jacques@clb.senat.fr
07 88 42 58 38

EN CIRCONSCRIPTION

11 Rue du 71ème RI - 22000 SAINT BRIEUC 02 96 63 03 48
/ 8 Route de Corlay - 22200 GUINGAMP
(lun. et ven. 9h-12h et 13h-16h ou sur rdv mar., mer., jeu.)

via mes collaborateurs :

Pascal BONNEAU
p.bonneau@clb.senat.fr
06 72 71 17 50

Victoria GIRONDEAU
v.girondeau@clb.senat.fr
06 72 71 08 32

par mail
g.lahellec@senat.fr

sur mon site internet
www.gerardlahellec.com

sur mes réseaux sociaux

